



**COMITÉ DE VIGILANCE**  
**LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU 26 MARS 2014**

L'art de bâtir des ponts

[transfertconsult.ca](http://transfertconsult.ca)

MONTREAL - QUEBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE



## Table des matières

|     |  |   |
|-----|--|---|
| 1   | ACCUEIL DES PARTICIPANTS .....   | 1 |
| 2   | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....   | 1 |
| 3   | APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2013 .....                                    | 1 |
| 4   | VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 .....  | 1 |
| 5   | PROPOSITION ET VALIDATION D'UN CALENDRIER ANNUEL DE THÈMES À ABORDER AUX<br>RENCONTRES DU COMITÉ ..... | 1 |
| 6   | RETOUR SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE ET APERÇU DES TRAVAUX À VENIR .....   | 2 |
| 7   | ACTIONS DE SUIVI.....  | 4 |
| 7.1 | Création d'un site Internet pour le Comité de vigilance .....  | 4 |
| 7.2 | Mise en place des composantes du Complexe environnemental et énergétique .....                         | 5 |
| 8   | RAPPORT D'ACTIVITÉS .....  | 7 |
| 8.1 | Registre des plaintes.....   | 7 |
| 8.2 | Registre des visites du MDDEFP .....   | 8 |
| 9   | PROCHAINE RÉUNION .....  | 8 |

## Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Calendrier thématique annuel proposé pour les rencontres du Comité
- Annexe 4 Arborescence proposée pour le site Internet du Comité
- Annexe 5 Carte des installations de WM
- Annexe 6 Registre des visites du MDDEFP
- Annexe 7 Registre des plaintes

Les annexes sont présentées dans un document joint.

## **1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS**

M. Dussault, directeur des affaires publiques de WM, souhaite la bienvenue aux participants pour cette première rencontre de 2014. La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

## **2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est passé en revue et adopté par les participants. Il figure à l'Annexe 2.

## **3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2013**

Le compte rendu de la réunion du 27 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

## **4 VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2013**

Les participants ont reçu le rapport annuel 2013 par courriel.

M. Dussault rappelle qu'il s'agit d'une synthèse des comptes rendus de l'année 2013 et M. Vincelette, coordonnateur aux relations communautaires, indique que, comme à l'habitude, il sera envoyé à divers intervenants (MRC, Villes, etc.) accompagné d'une lettre signée par M. Milot, ainsi qu'aux médias, accompagné d'un communiqué de presse.

Aucun commentaire n'est formulé et le rapport est adopté à l'unanimité.

## **5 PROPOSITION ET VALIDATION D'UN CALENDRIER ANNUEL DE THÈMES À ABORDER AUX RENCONTRES DU COMITÉ**

M. Vincelette explique que WM propose un calendrier annuel de thèmes à aborder pour les rencontres du Comité. M. Vincelette précise que cette proposition n'empêche pas d'aborder d'autres sujets au cours des rencontres, mais propose une trame de base. M. Dussault indique que ce calendrier n'est pas figé et pourra évoluer sur demande. Les participants approuvent le calendrier. La proposition de calendrier est présentée à l'Annexe 3.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

| Questions ou commentaires  | Réponses   |
|--|--|
| <i>Fonctionnez-vous avec un tel calendrier pour votre lieu d'enfouissement à Sainte-Sophie?</i>  | M. Vincelette précise que WM ne fonctionne pas encore ainsi avec le Comité de vigilance de Sainte-Sophie, mais qu'il compte le suggérer à la prochaine rencontre. M. Dussault ajoute que cette initiative permettra d'anticiper les sujets à discuter au Comité et donc de mieux préparer les documents de support.  |
| <i>Pourrions-nous discuter des alternatives à l'enfouissement lors de nos rencontres? Je sais que la Ville compte mettre sur pied un comité pour se pencher sur cette question. WM a-t-elle des réflexions en ce sens?</i> | M. Dussault indique que le mandat du Comité de vigilance est d'effectuer le suivi des activités de WM au site de Saint-Nicéphore. Discuter des alternatives à l'enfouissement est donc un peu en dehors de ce mandat. Comme mentionné par le participant, la Ville de Drummondville entend mettre en place un comité de réflexion sur cette thématique. WM s'informerera des travaux de ce comité. |
| <i>L'année dernière pourtant, WM n'a-t-elle pas indiqué avoir une réflexion sur les alternatives à l'enfouissement?</i>  | M. Dussault indique qu'il reviendra un peu plus tard sur ce point, en faisant le point sur le complexe environnemental.  |

## 6 RETOUR SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE ET APERÇU DES TRAVAUX À VENIR

M. Ghislain Lacombe, directeur de l'ingénierie et de l'environnement de WM, localise sur une carte les cellules en opération. La carte est présentée à l'Annexe 4.

- Sur les 6 hectares autorisés par le nouveau décret, seuls 2 hectares ont été aménagés en 2013, ce qui répond au besoin pour l'année à venir. Cet hiver, WM a en effet commencé cet aménagement en profilant le fond des futures cellules et en installant 2 tranchées de captage du biogaz. Les membranes géosynthétiques seront installées dès que le temps sera plus clément.
- En 2014, les 4 hectares restants vont être aménagés.
- WM va opérer les travaux de recouvrement final des cellules 7 et 8. Il reste environ 8 hectares à recouvrir d'argile et 14 puits verticaux à installer, ainsi que des collecteurs pour assurer le captage des biogaz. Ces travaux devraient être complétés pour cet été.

- WM a renouvelé son entente avec le GARAF pour faire un suivi des eaux de surface sur le site. 14 points d'échantillonnage ont été retenus. WM poursuit également son programme de reboisement qui a déjà permis de replanter 10 000 arbres.
- WM procédera également à l'entretien régulier de ses fossés pour s'assurer que les eaux de pluie sont bien drainées et réduire les matières en suspension dans les eaux rejetées au ruisseau Paul-Boisvert.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

| Questions ou commentaires   | Réponses   |
|---|--|
| <i>Quelles sont les essences d'arbres utilisées pour le reboisement?</i>  | M. Lacombe explique qu'il s'agit à la fois de feuillus et de conifères, en fonction de ce que le Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF) peut fournir au GARAF.  |
| <i>Utilisez-vous des espèces indigènes?</i>   | M. Lacombe indique que les espèces d'arbre utilisées sont indigènes.<br><br>M. Vincelette précise que les essences d'arbres utilisées sont le frêne d'Amérique, le peuplier baumier, le mélèze, le pin blanc, l'érable argenté, le chêne rouge, l'épinette blanche, les bouleaux blancs.   |
| <i>Le GARAF était venu à une rencontre du Comité par le passé, pour faire la présentation de résultats de ces suivis. Certains de ces résultats n'étaient pas finaux. Où en est ce dossier?</i> | M. Lacombe explique que le GARAF réalise chaque année un bilan de ces activités. Le bilan 2013 devrait être prêt pour le mois d'avril. Une rencontre se tient alors entre WM et le GARAF pour partager les résultats. Ce partenariat aide WM à mieux comprendre les impacts des fortes précipitations sur le ruisseau Paul Boisvert. |
| <i>Le GARAF pourrait-il venir présenter son bilan au Comité chaque année?</i>   | M. Dussault indique que WM est tout à fait ouverte à inviter le GARAF à une rencontre du Comité pour présenter son bilan, et rappelle que cela a déjà été fait par le passé.   |

| Questions ou commentaires   | Réponses   |
|---|--|
| <i>Les zones que vous reboisez sont-elles des zones où il y a eu de l'enfouissement?</i>  | M. Lacombe précise que les zones reboisées ne sont pas des zones où de l'enfouissement a eu lieu. Il s'agit plutôt de zones autour, en dehors des espaces d'enfouissement. M. Mercier, directeur des opérations, indique que WM ne reboise pas les anciennes zones d'enfouissement, car il existe un risque que les racines affectent le recouvrement final et entraînent des infiltrations. Ces surfaces sont donc engazonnées et quelques arbustes y sont plantés. |
| <i>Toutes les zones où il y a eu de l'enfouissement ont-elles bien été recouvertes, même celles ayant été exploitées par le précédent gestionnaire?</i> | M. Dussault confirme que toutes les zones où il y a eu de l'enfouissement ont bien été recouvertes, avec de l'argile, de la terre végétale, et du gazon voire des arbustes.  |

#### **ACTION DE SUIVI :**

- Inviter le GARAF à venir présenter son bilan annuel à la deuxième rencontre de l'année du Comité de vigilance, qui traite du suivi des eaux de surface.

## **7 ACTIONS DE SUIVI**

### **7.1 CREATION D'UN SITE INTERNET POUR LE COMITE DE VIGILANCE**

M. Vincelette rappelle qu'à la dernière rencontre, le Comité avait fait savoir à WM qu'il était intéressé à disposer d'un site Internet dédié à ses activités. M. Vincelette présente alors une proposition de structure pour ce site Internet. M. Dussault précise qu'il s'agit d'une trame de départ, qui pourra être modulée au besoin. Cette structure est présentée à l'Annexe 5.

M. Vincelette souligne que le site Internet comporterait une section "Alertes odeurs". Ces alertes odeurs sont des outils qui permettent d'informer la population lorsque des travaux exceptionnels susceptibles de générer des odeurs sont en cours, par exemple des travaux de forage de puits de captage du biogaz. En général, ces alertes sont en vigueur de trois jours à deux semaines, mais de façon discontinue.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

| Questions ou commentaires  | Réponses  |
|--|---|
| <i>Le site Internet serait-il public ou l'accès serait-il restreint par un code d'accès?</i> | M. Vincelette précise que le site serait public.  |
| <i>Le site Internet indiquera-t-il une adresse courriel où formuler une plainte?</i>         | M. Vincelette confirme qu'une adresse courriel sera en effet indiquée pour permettre aux personnes intéressées de formuler une plainte ou un commentaire. |
| <i>Quel est votre échéancier pour la mise en ligne de ce site Internet?</i>                  | M. Vincelette indique que WM vise à ce que le site soit fonctionnel à la prochaine réunion du Comité.   |

**ACTION DE SUIVI :**

- Faire le suivi de l'avancement de la création du site Internet à la prochaine rencontre du Comité.

## **7.2 MISE EN PLACE DES COMPOSANTES DU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL ET ENERGETIQUE**

M. Dussault rappelle que WM a initié la mise en place du complexe environnemental et énergétique en 2006. Depuis, trois composantes ont été mises en place:

- le CFER des Chênes (Centre de Formation en Entreprise et Récupération).
- la centrale de cogénération
- les serres pour la production de tomates.

La prochaine composante du complexe est un écocentre. M. Dussault explique que des discussions sont en cours avec le conseil municipal de Drummondville pour mettre en place un site basé sur le modèle du centre Récupération Centre-du-Québec, mais d'envergure plus modeste. La Ville a demandé à WM de travailler à un modèle de tarification.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

| Questions ou commentaires  | Réponses  |
|--|---|
| <i>L'écocentre sera-t-il accessible uniquement aux résidents de Drummondville ou à toute la MRC?</i> | M. Dussault explique que toute la MRC aura accès à l'écocentre, sur une preuve de résidence, mais que les principaux utilisateurs seront probablement les résidents de Saint-Nicéphore. |

| Questions ou commentaires  | Réponses   |
|--|--|
| <i>Quand l'écocentre sera-t-il ouvert?</i>   | M. Dussault indique que WM espère que l'écocentre sera ouvert au cours de l'été.   |
| <i>Quel est l'emplacement défini pour l'écocentre, et quel sera le chemin d'accès?</i>   | M. Dussault explique que l'emplacement initial de l'écocentre a été modifié à la suite des rencontres de préconsultation liées au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement. En effet, les citoyens du Club du Faisan ont demandé à WM de relocaliser l'écocentre plus près de l'entrée du site, en face de la cellule 3 A, afin de l'éloigner des résidences et ainsi prévenir de potentielles nuisances de bruit. M. Dussault rappelle qu'un changement de chemin d'accès avait été discuté, advenant que la phase 3B se réalise, mais considérant qu'elle n'a pas été autorisée, le changement n'aura pas lieu. |
| <i>Vous avez mentionné que les installations seraient plus modestes que celles de Récupération Centre-du-Québec : quels seront les matériaux acceptés?</i> | M. Dussault explique que les matériaux de base seront acceptés, tels que le bois, les branches et les matériaux de construction, mais qu'il n'y aura pas d'entreposage d'encombrants.  |
| <i>Accepterez-vous les produits dangereux s'il n'y a pas d'entreposage?</i>  | M. Dussault indique que ce point est en discussion avec la Ville. Il est possible qu'un entrepôt de taille modeste soit construit, pour accueillir les produits dangereux.   |
| <i>L'écocentre nécessite-t-il la présence d'un gardien ou l'accès sera libre?</i>  | M. Dussault explique qu'il faut s'assurer d'une présence sur le site, pour contrôler ce qui y est déposé.  |
| <i>L'écocentre serait-il géré par la Ville ou par WM?</i>  | M. Dussault indique que c'est WM qui opérera le centre.  |
| <i>Que récupère le CFER? Récupèrent-ils des matériaux du centre Récupération Centre-du-Québec?</i>   | M. Dussault explique que le CFER récupère du matériel électronique, des ordinateurs, etc. M. Dussault explique que, de mémoire, le système de collecte est déjà structuré pour gérer la récupération de ces matériaux. Le CFER a une entente avec les magasins Bureau en Gros par exemple. Le dépôt spontané, par des particuliers, serait difficile à gérer.  |

**ACTION DE SUIVI :**

- Faire le suivi des discussions avec la Ville concernant l'écocentre.

## **8 RAPPORT D'ACTIVITÉS**

### **8.1 REGISTRE DES PLAINTES**

M. Simon Mercier indique qu'une plainte pour bruit a été reçue. Elle a été formulée en deux temps, les 18 et 19 mars au matin, et concernait un bruit perçu comme une sirène et de machinerie.

WM a effectué une vérification de ses opérations sans relever d'anomalie. WM travaille à obtenir plus de détails sur ces plaintes, et effectuera un suivi avec le Comité.

D'autre part, M. Mercier indique que WM s'est donnée comme mission d'améliorer son système de gestion des plaintes. La ligne téléphonique va être opérationnelle 24/7 pour répondre plus rapidement aux personnes qui appellent, notamment pour les signalements effectués en soirée et la fin de semaine. WM entend également recueillir les adresses courriel du voisinage pour créer un groupe et les aviser de toute situation de nuisances pouvant les atteindre. Un document sera préparé et distribué par la poste dans le voisinage, pour inviter les gens à fournir leur adresse courriel.

Le registre des plaintes est présenté à l'Annexe 6.

| Questions ou commentaires  | Réponses  |
|--|---|
| <i>Je croyais que les camions avaient déjà pour consigne de se stationner de reculons?</i> | M. Mercier explique qu'il est en effet demandé aux camions de stationner le soir de reculons pour éviter les alarmes de recul le matin. Or en hiver, les camions doivent rester branchés à cause du froid, ce qui rend cette manœuvre impossible et explique que ce soit une période plus sensible. |

**ACTION DE SUIVI :**

- Faire le suivi des plaintes reçues les 18 et 19 mars 2014.

## **8.2 REGISTRE DES VISITES DU MDDEFP**

M. Mercier indique que le MDDEFP a effectué des visites de routine le 24 janvier et le 18 février 2014, et que tout était conforme.

Le registre des visites du MDDEFP est présenté à l'Annexe 7.

## **9 PROCHAINE RÉUNION**

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance aura lieu le mercredi 28 mai 2014, à compter de 19 h.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 00.

Élodie Rolland.

Rapporteuse de la réunion